

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **MDx Health**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue de l'Hôpital

N°: 11

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0479.292.440

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

22-03-2012

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

25-05-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2011

au

31-12-2011

Exercice précédent du

01-01-2010

au

31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 1.2, C 5.1, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.1, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.5.2, C 5.8, C 5.13, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

ING BELGIUM SA

BE 0403.200.393

Avenue Marnix 24

1000 Bruxelles

BELGIQUE

Début de mandat: 29-05-2009

Fin de mandat: 02-06-2011

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

BIJU-DUVAL Denis

Avenue des Aubepines 156

1180 Uccle

EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTMENT PARTNERS SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

rue du Faubourg Saint-Honoré 47
75008 Paris
FRANCE

Début de mandat: 29-05-2009

Fin de mandat: 31-05-2013

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

WISNIEWSKI Raphaël

rue du Faubourg Saint-Honoré 47
75008 Paris
FRANCE

HILDE WINDELS BVBA

BE 0474.746.110
Rollebaan 85
9860 Oosterzele
BELGIQUE

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 23-08-2011

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

WINDELS Hilde

GENGEST BVBA

BE 0474.926.054
Appelzakstraat 5/AB3
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 02-06-2011

Fin de mandat: 25-05-2012

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MARIËN Rudy

DORREPAAL Karin

Elssholzstrasse 8
10781 Berlin
ALLEMAGNE

Début de mandat: 29-05-2009

Fin de mandat: 31-05-2013

Administrateur

GROEN Jan

Chief Executif Officer
Eikbosserweg 276
1213 SE Hilversum
PAYS-BAS

Début de mandat: 28-05-2010

Fin de mandat: 31-05-2013

Administrateur délégué

ERICKSON Edward

Greenlands Farm - 6887 Tohickon Hill Road .
PA 18947 Pipersville
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-05-2010 Fin de mandat: 31-05-2013 Administrateur

MYSLINSKY Mark

Chestnut Glen Court 2
NJ 07945 Mendham
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-05-2010 Fin de mandat: 31-05-2013 Administrateur

DEVENYNS Ruth

Kardinaal Sterckxlaan 47
1860 Meise
BELGIQUE

Début de mandat: 23-08-2011 Fin de mandat: 31-05-2013 Administrateur

BDO REVISEURS D'ENTREPRISES Soc. Civ. SCRL (B-00023-1986)

BE 0431.088.289
Elsinore Building-Corporate Village, Da Vincilaan 9/E6
1935 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 29-05-2009 Fin de mandat: 25-05-2012 Commissaire

Représenté directement ou indirectement
par:

KEGELS Bert

Reviser d'entreprises
Elsinore Building-Corporate Village, Da vincilaan 9/E6
1935 Zaventem

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>6.176.219</u>	<u>4.698.757</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21	72.432	85.444
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	384.095	543.257
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	318.163	456.630
Mobilier et matériel roulant		24	65.932	86.627
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	5.719.692	4.070.056
Entreprises liées	5.14	280/1	5.715.284	4.064.934
Participations		280	5.715.284	4.064.934
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	4.408	5.122
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	4.408	5.122
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>12.628.324</u>	<u>13.347.157</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	62.751	107.730
Stocks		30/36	62.751	107.730
Approvisionnements		30/31	62.751	107.730
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.459.978	2.521.441
Créances commerciales		40	1.202.855	941.101
Autres créances		41	1.257.123	1.580.340
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	8.918.115	9.678.118
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	8.918.115	9.678.118
Valeurs disponibles		54/58	1.060.136	834.194
Comptes de régularisation	5.6	490/1	127.344	205.674
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	18.804.543	18.045.914

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>13.902.734</u>	<u>12.523.977</u>
Capital	5.7	10	14.854.528	10.517.662
Capital souscrit		100	14.854.528	10.517.662
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11	14.700.012	10.881.809
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-15.651.806	-8.875.494
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>4.901.809</u>	<u>5.521.937</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	4.491.929	4.499.236
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.012.151	4.195.903
Fournisseurs		440/4	4.012.151	4.195.903
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	119.533	141.194
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	360.245	162.139
Impôts		450/3	871	401
Rémunérations et charges sociales		454/9	359.374	161.738
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	5.9	492/3	409.880	1.022.701
TOTAL DU PASSIF		10/49	18.804.543	18.045.914

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	3.021.610	2.826.663
Chiffre d'affaires	5.10	70	1.891.666	1.930.676
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	1.129.944	895.987
Coût des ventes et des prestations		60/64	8.656.274	11.854.055
Approvisionnements et marchandises		60	639.108	537.354
Achats		600/8	594.129	563.001
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	44.979	-25.647
Services et biens divers		61	5.313.201	8.454.940
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	2.275.434	2.199.594
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	427.319	659.989
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	1.212	2.178
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-5.634.664	-9.027.392
Produits financiers		75	240.010	296.784
Produits des immobilisations financières		750	152.837	73.681
Produits des actifs circulants		751		2.042
Autres produits financiers	5.11	752/9	87.173	221.061
Charges financières	5.11	65	92.054	143.247
Charges des dettes		650	551	248
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	91.503	142.999
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	-5.486.708	-8.873.855
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66	1.289.604	1.639
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		1.639
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	1.289.356	
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	248	
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-6.776.312	-8.875.494
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-6.776.312	-8.875.494
	Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
	Transfert aux réserves immunisées		689		
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-6.776.312	-8.875.494

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-15.651.806	-52.359.029
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-6.776.312	-8.875.494
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-8.875.494	-43.483.535
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		43.483.535
sur le capital et les primes d'émission		791		43.483.535
sur les réserves		792		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-15.651.806	-8.875.494
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/6		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Autres allocataires		696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXX	6.862.955
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	127.655	
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	6.990.610	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	XXXXXXXXXX	6.862.955
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	127.655	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	6.990.610	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	210	<u>0</u>	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	2.689.251
8022	18.056	
8032		
8042		
8052	2.707.307	
8122P	XXXXXXXXXX	2.603.807
8072	31.068	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	2.634.875	
211	<u>72.432</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	2.313.215
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	109.978	
Cessions et désaffectations	8172	22.067	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	2.401.126	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXX	1.856.585
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	247.493	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	21.115	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	2.082.963	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	23	318.163	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	256.248
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	408	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	8183		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	256.656	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	8243		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	169.621
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	21.103	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	8313		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	190.724	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	65.932	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	4.064.934
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	2.939.706	
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	7.004.640	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	1.289.356	
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	1.289.356	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	5.715.284	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions
- Cessions et retraits
- Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Acquises de tiers
- Annulées
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actées
- Reprises
- Acquises de tiers
- Annulées à la suite de cessions et retraits
- Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

- Additions
- Remboursements
- Réductions de valeur actées
- Réductions de valeur reprises
- Différences de change
- Autres

(+)/(-)

(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	0
8363		
8373		
8383		
8393		
8453P	XXXXXXXXXX	
8413		
8423		
8433		
8443		
8453		
8523P	XXXXXXXXXX	
8473		
8483		
8493		
8503		
8513		
8523		
8553P	XXXXXXXXXX	
8543		
8553		
284		
285/8P	<u>XXXXXXXXXX</u>	<u>5.122</u>
8583	160	
8593	874	
8603		
8613		
8623		
8633		
285/8	<u>4.408</u>	
8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
MDxHEALTH INC 15279 Alton Parkway Suite 100 CA 92618 Irvine ETATS-UNIS Actions ordinaires	1.000	100	0	31-12-2011	USD	1.188.242	-2.930.689
ONCOMETHYLOME SCIENCES BV Société anonyme Meibergdreef 59 1105 BA Amsterdam PAYS-BAS Actions ordinaires	1.800	100	0	31-12-2011	EUR	-81.232	-27.811
MDxHEALTH PHARMACODx BVBA BE 0889.683.703 Société privée à responsabilité limitée Gaston Geenslaan 1 3001 Heverlee BELGIQUE Actions ordinaires	349.999	99		31-12-2011	EUR	2.293.633	44.031

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53	8.918.115	9.678.118
8686	8.918.115	9.678.118
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter
Produits acquis

Exercice
99.801
27.543

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	
100	14.854.528	10.517.662

Modifications au cours de l'exercice
Augmentation de capital du 4 avril 2011

Codes	Montants	Nombre d'actions
	4.336.866	5.436.713
	14.854.528	18.622.327
8702	XXXXXXXXXX	3.272.781
8703	XXXXXXXXXX	15.349.546

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions ordinaires sans valeur nominale

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	558.589
8746	548.611
8747	687.741
8751	6.000.863

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	871
450	
9076	
9077	359.374

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer
 Produits acquis

Exercice
7.007
402.872

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Revenus		1.891.666	1.867.341
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	846.307	485.365
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	24	23
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	20,3	24,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	32.286	41.381
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.703.961	1.602.147
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	386.656	464.182
Primes patronales pour assurances extralégales	622	66.580	53.264
Autres frais de personnel	623	118.237	80.001
Pensions de retraite et de survie	624		
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	998	2.178
Autres	641/8	214	
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	0	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	1	0,5
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.259	993
Frais pour l'entreprise	617	45.071	34.212

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RÉSULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values réalisées sur SICAV de trésorerie

Différence de change

Différence de paiement

Ecart de conversion des devises

Plus-value réalisée sur participation

Escomptes obtenus

Intérêts de retard

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
		11.120
	55.718	74.235
	1.072	
	30.060	72
		135.000
	233	239
	89	396
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
		2.467
	83.516	135.059
	5.805	5.540
	2.183	

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement**Intérêts intercalaires portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Ecart de conversion de devises

Différences de change

Frais bancaires

Différences de paiement

Exercice

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels****Ventilation des autres charges exceptionnelles**

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
	0
9134	
9135	28.050
9136	28.050
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Solde de la déduction pour investissements à reporter sur les autres périodes imposables
Solde de la déduction pour capital à risque à reporter sur les exercices d'imposition ultérieurs
Solde du crédit d'impôt pour recherche et développement imputable en principe

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	79.414.378
9142	71.537.825
	376.459
	6.757.002
	743.092
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	952.388	1.583.798
9146	674.349	844.015
9147	484.861	511.748
9148		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	5.715.284	4.064.934
Participations	280	5.715.284	4.064.934
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	2.634.966	3.024.681
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	2.634.966	3.024.681
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	99.000
9504	21.000

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	24.400
95061	7.896
95062	1.245
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0479.292.440	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

33004

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	16,9	4,3	20,3 ETP		24,9 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	27.611	4.675	32.286 T		41.381 T
Frais de personnel	102	1.945.945	329.489	2.275.434 T		2.199.594 T
Montant des avantages accordés en sus du salaire	103	XXXXXXX	XXXXXXX	T		T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	20	4	23,2
110	20	4	23,2
111			
112			
113			
120	13		13
1200			
1201			
1202	3		3
1203	10		10
121	7	4	10,2
1210			
1211	1		1
1212	1	2	2,5
1213	5	2	6,7
130			
134	20	4	23,2
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150	1	
151	1.259	
152	45.071	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5		5
210	5		5
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3	1	3,8
310	3	1	3,8
311			
312			
313			
340			
341			
342	2	1	2,8
343	1		1
350	1		1

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	9	5811	10
Nombre d'heures de formation suivies	5802	48	5812	110
Coût net pour l'entreprise	5803	789	5813	2.010
dont coût brut directement lié aux formations	58031	1.285	58131	3.964
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	496	58133	1.954

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	5	5831	7
Nombre d'heures de formation suivies	5822	10	5832	12
Coût net pour l'entreprise	5823	48	5833	54

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	1	5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842	38	5852	38
Coût net pour l'entreprise	5843	592	5853	1.027

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation
 Les règles d'évaluation retenues sont conformes aux dispositions du Chapitre II de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.
 Frais d'établissement et charges induites par les augmentations de capital
 Ces éléments sont comptabilisés en tant qu'actifs et amortis à raison de 20 % par an. Au cours de l'exercice, les coûts liés aux augmentations de capital ont été comptabilisés en charges au compte de résultats.
 Immobilisations incorporelles
 Frais de recherche et développement
 Certaines charges de R&D externes sont incorporées dans la mesure où le projet est susceptible de générer un produit rentable. Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou aux coûts réellement engagés, ou encore à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre.
 Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Dans l'hypothèse où les charges de R&D font exceptionnellement l'objet d'un amortissement sur plus de 5 ans, il convient d'en justifier le motif.
 Brevets, licences et droits similaires
 Ces éléments d'actif sont enregistrés au prix d'achat ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est moindre. Ces éléments d'actif sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.
 Immobilisations corporelles
 Ces éléments d'actif (détaillés ci-dessous ligne par ligne) sont incorporés à l'actif comme suit:
 • Au coût d'acquisition

Amortissements	Méthode L/D Autre Base NR/R	Taux d'amortissement	
		Principal	Coûts accessoires
		Min - Max	Min - Max
Immobilisations incorporelles L NR	20 % - 20 %	20 % - 20 %	
1. Immeubles industriels, administratifs ou commerciaux (a)	L NR		
2. Autres immeubles	L NR		
3. Équipements et installations (a) L NR		20 % - 33,33 %	20 % - 33,33 %
4. Véhicules (a)	L NR	20 % - 20 %	20 % - 20 %
5. Mobilier et matériel de bureau(a) L NR		10 % - 20 %	10 % - 20 %

* L : Linéaire D : Dégressif
 (a) : y compris les actifs acquis sous contrat de location-financement
 ** NR : Non réévalué R : Réévalué

Lorsque la valeur comptable excède la valeur d'usage (ou, s'agissant d'éléments d'actifs qui ne sont plus utilisés, la valeur réalisée), la Société doit procéder à des amortissements supplémentaires ou exceptionnels.
 En accord avec les autorités fiscales compétentes, la Société applique un programme d'amortissement accéléré. En pareil cas, la valeur de l'amortissement accéléré excédentaire par rapport aux amortissements économiquement justifiables, déductible fiscalement, doit être précisé.
 • Montant de l'excédent pour l'exercice
 • Montant de l'excédent cumulé
 Les immobilisations corporelles dont la durée de vie n'est pas limitée dans le temps sont dépréciées en cas de dépréciation ou de perte durable de valeur.

Immobilisations financières
 Ces éléments d'actif sont enregistrés au coût d'achat, hors commissions diverses.
 La valeur des actions et des participations est réduite en cas d'amortissement ou de perte de valeur durable induite par la conjoncture, la rentabilité ou les perspectives de la Société dans laquelle les actions ou la participation sont détenues.
 Les dépréciations de créances comprises dans les immobilisations financières sont comptabilisées dès lors que leur paiement, partiel ou intégral, à l'échéance s'avère incertain ou est compromis.
 Créances (à plus d'un an - à un an au plus)
 Les créances représentées par des instruments à taux fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition hors commissions diverses.
 Les autres créances (commerciales et autres non représentées par des instruments à taux fixe) sont enregistrées à leur valeur nominale.
 Parallèlement à cette incorporation à l'actif, ces éléments sont comptabilisés dans les comptes de régularisation du passif, tandis que sont comptabilisés au pro rata temporis les résultats :
 • des intérêts contractuels inclus dans la valeur nominale des créances ;
 • du différentiel entre le coût d'acquisition et la valeur nominale des créances ;
 • des avances sur créances à plus d'un an qui ne sont soumises à aucun intérêt ou qui sont soumises à un taux d'intérêt anormalement faible.
 Ces avances sont calculées au taux du marché qui leur est applicable au moment où elles entrent dans le patrimoine de la Société.

Placements de trésorerie et disponibilités
 Les placements auprès d'institutions financières sont enregistrés à leur valeur nominale.
 Les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition, hors commissions diverses.
 Les réductions de valeur sont enregistrées dès lors que la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition.
 Provisions pour risques et charges
 Les provisions pour risques et charges sont évaluées individuellement, en tenant compte des risques et charges correspondants qu'elles sont censées couvrir.
 Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues que dans la mesure où elles excèdent, à la date de clôture de l'exercice, une appréciation réelle des amortissements, charges et risques pour lesquels elles ont été constituées.
 Dettes (à plus d'un an - à un an au plus)

Toutes les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale à la date de clôture de l'exercice.
 Les règles d'évaluation applicables aux créances s'appliquent également aux dettes, à la différence toutefois que les intérêts implicites sont enregistrés au pro rata dans les comptes de régularisation à l'actif.
 À la date de clôture de l'exercice, il est tenu compte de toutes les charges à payer pour l'exercice concerné et les exercices précédents.
 Comptes de régularisation

Comptes de régularisation de l'actif
 Parmi ceux-ci figurent :
 - la quote-part proratisée des charges encourues pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;
 - la quote-part proratisée des produits qui ne seront perçus qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur.

Comptes de régularisation du passif
 Parmi ceux-ci figurent :
 - La quote-part proratisée des charges qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui portent sur un exercice antérieur ;
 - la quote-part proratisée des produits perçus pendant l'exercice, ou pendant un exercice précédent, mais afférentes à un ou plusieurs exercices ultérieurs ;

Les redevances liées à des contrats commerciaux qui ne sont pas liées à un événement achevé ou unique sont réparties sur la durée résiduelle du contrat.
 Devises
 Les créances et les dettes en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
 Les pertes de change sont comptabilisées au compte de résultat.
 Les bénéfices de change non réalisés sont comptabilisés en produits à recevoir au compte de régularisation du passif.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES STATUTAIRES ANNUELS

Le rapport qui suit a été établi par le conseil d'administration le 14 mars 2012 afin d'être soumis à l'assemblée générale annuelle du 25 mai 2012.

Cher actionnaire de MDxHealth,

Nous avons le plaisir de vous présenter les comptes statutaires de l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2011.

En application des dispositions du Code belge des sociétés et des statuts de la Société, nous vous rendons compte de la situation de notre Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

1.1.1. Commentaires sur les comptes annuels

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011. Ces comptes donnent une image fidèle des diverses activités poursuivies par la Société durant l'exercice écoulé. Ces comptes annuels permettent de dresser les constats suivants :

a) Résultat de l'exercice

Par rapport à l'exercice précédent, la Société a clôturé ses comptes annuels avec une perte de 6 776 000 EUR

Cette perte résulte principalement des coûts associés au développement de nouveaux produits qui n'ont pas encore généré de revenus significatifs et de la mise sur pied, aux États-Unis, du laboratoire CLIA et d'une équipe afin d'assurer la vente directe de tests en 2012. Les coûts globaux ont diminué en 2011 à la suite, essentiellement, de la fermeture du laboratoire d'Amsterdam au cours de l'année précédente, d'une diminution du nombre de projets et de l'effectif et de l'octroi à des tiers de licences d'applications de dépistage du cancer.

b) Réserves légales et indisponibles

Le capital social de la Société s'élève à 14 854 527,86 EUR. La Société ne dispose pas de réserve légale.

Une perte ayant été enregistrée à la clôture des comptes annuels, la Société n'est pas tenue de réserver des montants additionnels.

c) Affectation des résultats

Nous proposons de reporter la perte sur l'exercice suivant.

1.1.2. Événements majeurs survenus depuis la fin de l'exercice

La Société a procédé en 2012, et ce, jusqu'à la date du présent document, aux annonces suivantes concernant le déroulement normal de ses activités :

- MdxHealth a reçu le prix européen 2011 de Frost & Sullivan pour son leadership technologique dans le diagnostic moléculaire en oncologie.
- Le nouveau laboratoire de diagnostic commercial de MDxHealth aux États-Unis a reçu une homologation CLIA et une licence de laboratoire commercial de l'État de Californie.
- Le 15 mars 2012, le conseil d'administration a utilisé le capital autorisé pour accorder 195 000 warrants (options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) au personnel et aux consultants de la Société. La décision d'octroyer les nouvelles options a été prise par le conseil d'administration en décembre 2011.

1.1.3. Évolution significative de la situation financière ou commerciale de l'émetteur

La situation financière ou commerciale du Groupe n'a connu aucune évolution significative, depuis la fin du dernier exercice, ayant entraîné la publication d'informations financières vérifiées ou intermédiaires.

1.1.4. Activités recherche et développement

Avant 2011, la Société menait principalement des projets R&D de découverte pour un large éventail d'applications destinées au cancer, en vue de concéder des licences sur ses biomarqueurs à des sociétés tierces qui se chargeaient de développer les produits et, finalement, de les commercialiser. Cette stratégie ne générait pas de revenus suffisants pour la Société et signifiait que son avenir dépendait dans une trop grande mesure de partenaires extérieurs.

À la fin de l'année 2009, MDxHealth a annoncé pour 2010 un changement de stratégie consistant à concentrer ses activités de R&D sur un nombre restreint de produits de base. Aujourd'hui, les activités R&D sont concentrées sur le développement (i) de produits de diagnostic clinique (ClinicalDx) destinés à aider les médecins à établir un diagnostic du cancer et (ii) de produits de pharmaco-diagnostic (PharmacoDx) destinés à aider les compagnies pharmaceutiques et les médecins à dispenser à chaque patient le traitement anticancéreux le plus adapté. MDxHealth développe actuellement des produits qu'elle entend commercialiser elle-même, principalement via un laboratoire homologué CLIA installé aux États-Unis en 2011.

Cette nouvelle stratégie signifie par conséquent que la R&D est désormais concentrée sur le « développement » de produits en vue de leur commercialisation par la Société elle-même.

Recherche et découverte

MDxHealth conserve une équipe de R&D interne, spécialisée dans la découverte et l'optimisation de nouveaux biomarqueurs. MDxHealth collabore également avec plusieurs universités et centres médicaux à travers le monde pour découvrir de nouveaux biomarqueurs. MDxHealth collabore notamment avec l'Université Johns Hopkins et l'Université de Gand dans le domaine de la découverte de biomarqueurs de méthylation au moyen de méthodes de séquençage de nouvelle génération. Cette approche a permis à la Société d'optimiser son processus de développement de tests actuel en se concentrant sur les régions d'ADN les plus intéressantes, afin de garantir un processus de découverte de biomarqueurs plus rapide et « intelligent ». En 2011, la Société a effectué des essais de validation en vue du lancement du test *ConfirmMDx pour le cancer de la prostate* aux États-Unis, prévu pour le premier semestre de 2012.

Développement des produits

MDxHealth a annoncé en octobre 2010 le recentrage de ses activités de diagnostic sur trois domaines cliniques : le cancer de la prostate, le cancer colorectal et le cancer du poumon. La Société compte en outre concéder des licences sur ses produits de dépistage ne faisant pas appel aux tissus.

Les produits qui ont bénéficié des plus gros budgets en 2011 sont les suivants :

- Test pour le cancer de la prostate : la Société est en train de poursuivre la validation du test de diagnostic *ConfirmMDx pour le cancer de la prostate*. La Société a l'intention de lancer ce test aux États-Unis au premier semestre 2012 par l'intermédiaire de son nouveau laboratoire CLIA basé aux États-Unis.
- Test pour le cancer du cerveau *Brain Cancer Predict (MGMT for Glioblastoma)* : la Société est en train de développer un test permettant de prédire la réaction de patients atteints d'un cancer du cerveau à un traitement par agent alkylant (MGMT). Ce test est actuellement utilisé par Merck Serono et d'autres compagnies pharmaceutiques dans des études cliniques consacrées à des médicaments contre le cancer du cerveau.
- Test pour le cancer de la vessie : la Société a mené des activités de R&D sur un test urinaire de détection du cancer de la vessie basé sur des tissus et sur le contrôle de la récurrence de la maladie.
- Test pour le cancer du poumon : la Société a mené quelques activités de R&D sur un test de confirmation du cancer du poumon à partir du sang ou des expectorations. Ce projet de développement constituera la base du test *Lung Confirm*. La Société a également mené des activités de recherche et développement portant sur le test *Lung Cancer Inform*. Ce test fournira aux patients atteints d'un cancer du poumon de stade I une évaluation permettant de confirmer s'ils présentent un risque faible ou élevé de récurrence.

Les produits les plus avancés incluent :

- Tests pour le cancer de la prostate *ConfirmMDx* et *InformMDx* : les tests du cancer de la prostate sont actuellement développés « en interne » et devraient être commercialisés sous forme de tests LDT par l'intermédiaire d'un laboratoire homologué CLIA aux États-Unis.
- Test pour le cancer du cerveau *Brain Cancer Predict (MGMT for Glioblastoma)* : la Société est en train de développer un test permettant de prédire la réaction de patients atteints d'un cancer du cerveau à un traitement par agent alkylant (MGMT). Ce test est actuellement utilisé par Merck Serono et d'autres compagnies pharmaceutiques dans des études cliniques consacrées à des médicaments contre le cancer du cerveau. La

commercialisation du test MGMT basé sur des tissus a débuté en Amérique du Nord, par l'intermédiaire de Laboratory Corporation of America (LabCorp).

Outre les activités de recherche et développement ci-dessus, la Société travaille actuellement sur plusieurs tests visant à déterminer les patients susceptibles de réagir à certains médicaments destinés à des cancers particuliers. Ce travail est souvent effectué en partenariat avec des compagnies pharmaceutiques qui ont un médicament en cours de développement.

1.1.5. Obligations non reflétées dans les comptes 2011

En décembre 2011, le conseil d'administration de la Société a convenu d'émettre de nouveaux warrants dans le cadre d'un nouveau programme d'octroi de warrants. Ce nouveau programme de warrants n'a cependant pas été mis en œuvre en 2011. Le 15 mars 2012, le conseil d'administration a utilisé le capital autorisé pour accorder 195 000 warrants (options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) au personnel et aux consultants de la Société. Ces 195 000 nouveaux warrants ne figurent pas dans les comptes de 2011. Le prix d'exercice de ces nouveaux warrants est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant leur émission et leur création devant notaire.

1.1.6. Succursales de la Société

La Société n'a aucune succursale.

1.1.7. Justification de la poursuite de l'utilisation des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation

Malgré les pertes cumulées, le conseil a décidé de poursuivre l'application des règles comptables selon l'hypothèse de continuité de l'exploitation. Cette décision est justifiée par (i) le succès rencontré par la technologie de la Société dans plusieurs applications liées au cancer et diverses publications scientifiques, (ii) l'intérêt continu suscité par la technologie de la Société, (iii) le maintien de la croissance du secteur dans le domaine des diagnostics moléculaires et des thérapies personnalisées, et (iv) la disponibilité de liquidités suffisantes pour soutenir la poursuite du développement des produits de la Société au cours des 12 prochains mois en fonction des plans actuels de l'entreprise.

Au vu de la situation actuelle, le conseil d'administration estime que la trésorerie disponible est suffisante pour soutenir les projets actuels de la Société au moins jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en mai 2013.

1.1.8. Risques financiers (article 96 8° du Code belge des sociétés)

La quasi-totalité du risque de change actuel de la Société est liée au dollar américain. Les comptes de la Société sont libellés en euros et l'essentiel de ses revenus et de ses coûts ont été enregistrés en euros. Le risque de change pourrait augmenter à l'avenir avec la nouvelle priorité stratégique accordée au marché des États-Unis. À ce jour, la Société n'a pas recours à des instruments de couverture pour se protéger contre le risque de change.

1.1.9. Facteurs de risques (article 96 1° du Code belge des sociétés)

En 2011, la Société était potentiellement soumise aux risques suivants :

- Le modèle d'entreprise de MDxHealth a récemment été profondément modifié et il se peut que la Société ne parvienne pas à accomplir ses nouveaux objectifs.
- La Société en est à un stade précoce de son développement et elle pourrait éprouver des difficultés à accroître et à étendre ses activités.
- Depuis sa création, la Société a enregistré des pertes ; elle devrait en enregistrer d'autres dans un avenir prévisible et devra faire appel à de nouveaux financements.
- La Société est tributaire de droits de propriété intellectuelle, lesquels pourraient être contestés, et le dépôt de nouveaux brevets par des tiers pourrait l'affecter.

- La Société doit remplir de nombreuses conditions pour conserver les droits de propriété intellectuelle obtenus sous licence auprès de tiers.
- La nécessité de faire respecter les droits de propriété intellectuelle de la Société pourrait induire des charges significatives et, commercialement, restreindre sa marge de manœuvre dans certains domaines.
- Les performances de la Société pourraient être pénalisées par la façon dont ses partenaires commerciaux font usage de certaines de ses technologies.
- La réussite de la Société dépend de facteurs tels que sa capacité à se procurer des échantillons, à collaborer avec certains partenaires scientifiques ou médicaux ou à obtenir leur soutien, à recruter et à fidéliser le personnel occupant des postes-clés, à générer des résultats d'études cliniques positifs, à obtenir les autorisations réglementaires pour ses produits et à se conformer aux réglementations en vigueur, à s'associer avec des tiers pour fabriquer et commercialiser ses produits, à faire accepter et utiliser ses produits par le marché et à obtenir le remboursement de ses produits pour les patients.
- La Société intervient sur des marchés où la concurrence et le cadre réglementaire sont susceptibles d'évoluer, ce qui pourrait avoir un impact sur ses produits et sa stratégie.
- La Société est soumise aux risques de responsabilité du fait des produits.
- Les fluctuations des taux de change pourraient peser sur les résultats de la Société.

En 2011, la gestion des risques financiers a porté essentiellement sur les aspects suivants :

- **Risque de crédit** : le nombre limité de clients du Groupe soumet la Société à une forte concentration du risque de crédit. En 2009, huit clients ont généré plus de 90 % du chiffre d'affaires commercial. En 2010, la Société a généré 90 % de son chiffre d'affaires commercial avec seize clients, réduisant ainsi la concentration du risque de crédit. En 2011, dix clients ont généré 87 % du chiffre d'affaires commercial. Le risque de crédit a été limité par le fait que tous les clients majeurs sont des sociétés internationales importantes bénéficiant d'une forte solvabilité. En 2011, trois clients individuels ont représenté respectivement plus de 10 % de l'ensemble des revenus commerciaux de la Société, soit, conjointement, 48 % du total des revenus commerciaux. Les deux clients les plus importants en 2011 ont été Merck KGaA et F. Hoffmann-La Roche Ltd. MDxHealth fournit des services depuis plusieurs années à Merck KGaA et F. Hoffmann-La Roche Ltd. et a élargi l'éventail des prestations à ces deux parties en 2011.
- **Risque de taux d'intérêt** : actuellement, la Société n'est pas soumise à un risque important de taux d'intérêt, sachant que son endettement financier est nul.
- **Risque de change** : la Société n'est actuellement pas soumise à un risque de change important. Les comptes de la Société sont libellés en euros et l'essentiel de ses revenus et de ses coûts ont été enregistrés en euros. Il n'y a pas lieu, pour le moment, de recourir à des instruments de couverture. Le risque de change pourrait augmenter à l'avenir avec la nouvelle priorité stratégique accordée au marché des États-Unis.
- **Disponibilités et risques liés aux placements** : l'intégralité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société sont placés sur des comptes d'épargne ou de dépôt du marché monétaire jouissant d'une cote de solvabilité élevée et présentant une forte liquidité. La Société n'a recouru à aucun instrument financier dérivé ni à aucun titre garanti par des créances (CDO).

1.1.10. Systèmes de contrôle interne et de gestion du risque

La Société a mis en œuvre un certain nombre de systèmes de contrôle et de gestion correspondant aux normes habituelles appliquées pour une société de sa taille et de son secteur.

Pour la communication des informations financières, la Société a spécifiquement instauré les contrôles et procédures ci-après :

- Le comité d'audit passe en revue toutes les informations financières avant leur diffusion.
- Le conseil d'administration passe en revue les informations financières mensuelles internes.
- Les auditeurs financiers contrôlent les comptes en fin d'exercice, mais procèdent aussi, à la demande de la Société, à une vérification limitée des états financiers semestriels intérimaires.
- Les membres de la direction de la Société ainsi que le personnel du service financier doivent expliciter tous les écarts significatifs en ce qui concerne les données historiques et entre le budget et les données réelles.

- Le conseil d'administration, les membres de l'équipe de direction de la Société et le personnel du service financier passent en revue et contrôlent les données financières clés à toutes les périodes de référence (certaines vérifications sont présentées ci-dessous).

Au niveau du conseil d'administration, un système régulier de révision et d'approbation a été instauré pour les questions importantes suivantes :

- Stratégie générale et options stratégiques
- Plan quinquennal d'entreprise et objectifs de la Société
- Budgets et objectifs annuels résultants
- Comparaison des résultats obtenus et des montants budgétisés
- Contrats et possibilités d'acquisition de licence et de cession de licence de matériel
- Contrats et possibilités de partenariat, de sous-traitance et de fourniture de matériel
- Recrutement, motivation et fidélisation de talents essentiels
- Rémunération et avantages
- Révision et approbation des communiqués de presse
- Comptes annuels
- Contrôles internes

La gestion de la Société est organisée sur la base de plans, de départements, de projets et des budgets et objectifs correspondants. L'état d'avancement des projets, budgets et plans essentiels est révisé périodiquement. La direction est dotée de responsabilités clairement délimitées conformément aux descriptions de poste préparées pour tous les salariés de la Société.

Une série de mesures ont été prises pour garantir la qualité des informations financières et de gestion, notamment :

- L'affectation de personnes qualifiées aux postes-clés de toutes les entités de la Société ;
- La définition d'un ensemble de procédures standard applicables aux activités essentielles, telles que les étapes d'approbation, d'achat et de paiement des services et des marchandises ;
- L'appel à des auditeurs externes pour examiner attentivement les domaines présentant un risque spécifique pour le secteur et la Société ;
- L'appel à des consultants spécialisés pour aider à la conception ou à la révision des procédures, systèmes ou rapports essentiels ;
- Le comité d'audit ou des administrateurs individuels sont chargés de la révision périodique des questions et des procédures essentielles ou sont consultés à ce propos ; une aide spécialisée extérieure est recherchée en cas de besoin.

Une partie importante des fonds de la Société sont consacrés à des projets de recherche et de développement. La Société a adopté une série de mesures en vue de garantir le contrôle et la gestion de tels projets, notamment :

- L'utilisation de procédures de contrôle de la conception dans le développement de tous les produits ;
- Chaque projet dispose d'un plan de développement spécifique régulièrement révisé et mis à jour ;
- Les services commerciaux et de recherche et développement sont effectués dans un laboratoire certifié iso ;
- Des experts externes sont consultés pour les projets (études de marché, conseil consultatif scientifique, conseillers cliniques, etc.) ;
- Le portefeuille de propriété intellectuelle est géré par des spécialistes de la propriété intellectuelle aussi bien internes qu'externes ;
- Les audits des installations de laboratoire sont effectués par des spécialistes externes et par de grandes compagnies pharmaceutiques faisant appel aux services de la société ;
- Les permis liés à l'environnement, la sécurité et la sûreté sont obtenus chaque fois que cela s'avère nécessaire et le personnel bénéficie d'une formation liée aux procédures pertinentes.

Le département juridique de MDxHealth, sous la supervision du directeur général et conjointement avec l'équipe de direction, a établi des procédures internes destinées à s'assurer que les actions exécutées par ou au sein de la Société sont conformes aux lois et aux règlements externes en vigueur. La direction est également responsable de la conformité aux règlements internes et le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte les politiques générales et les plans internes.

Les risques auxquels la Société est soumise ont été présentés au début du présent document. Les risques liés à l'infrastructure, tels que les risques d'incendie, d'intrusion et de défaillances électriques, ont été minimisés grâce à l'adoption de mesures appropriées. Des mesures adéquates ont été prises pour minimiser les risques de perte ou de destruction des ressources cruciales pour la poursuite des activités de la Société, qu'il s'agisse de l'équipement de recherche et développement ou des échantillons humains stockés. Outre les moyens mis en œuvre pour éviter tout risque en la matière, la Société a également veillé, si possible, à prendre des assurances couvrant la perte de ces ressources. Cette précaution repose néanmoins toujours sur un calcul économique consistant à comparer le risque évalué au prix de l'assurance. En ce qui concerne le respect des règles relatives à la sécurité au travail, à la manipulation de matériel biotechnologique et aux questions environnementales en général, toutes les mesures appropriées ont été prises au sein de la Société pour garantir le respect des règlements concernés et opérer avec tous les permis nécessaires et dans le cadre prescrit par ces derniers.

Le département IT est responsable de la continuité des plates-formes utilisées par la Société en vue de permettre le déroulement de ses opérations, ainsi que de la mise en œuvre des contrôles d'accès au système et du stockage sécurisé des données. Des mesures appropriées ont été prises pour veiller à la continuité des opérations de la Société en tenant compte des exigences des différents départements.

Tous les salariés sont informés des règles et des politiques en vigueur au sein de la Société via un manuel stipulant les règles de travail, les conditions générales de leur contrat de travail, les procédures standard définies selon les tâches et les domaines et de nombreux documents (comme le Code de négociation) distribués et expliqués au personnel. Les administrateurs et les principaux consultants sont soumis aux mêmes règles et procédures standard lorsque les circonstances l'exigent.

Le portefeuille de propriété intellectuelle destiné à protéger les connaissances et les technologies dont la Société est propriétaire est géré de manière active en comparant régulièrement les coûts d'entretien de cette protection aux avantages qu'elle procure. De plus, les salariés sont clairement informés de la manière de traiter les données confidentielles et des règles sont mises en place pour contrôler le partage de ce type d'information avec des tiers.

Le conseil d'administration révisé périodiquement les risques de crédit, de taux d'intérêt, de taux de change et de liquidité et fournit à l'équipe de direction des instructions sur la manière de les gérer. Le conseil d'administration a, par exemple, donné des instructions sur le type d'instruments financiers dans lequel la Société peut investir ses liquidités et sur ce qu'elle n'est pas autorisée à faire. La direction cherche également à obtenir des conseils spécialisés externes sur la gestion de ces risques.

1.1.11. Gouvernance d'entreprise

La Charte de gouvernance d'entreprise a été adoptée conformément aux recommandations contenues dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 (le « Code 2009 ») publié le 12 mars 2009 (en remplacement de l'édition 2004) par le Comité belge de gouvernance d'entreprise. La charte complète de gouvernance d'entreprise de MDxHealth peut être consultée sur le site Internet de la Société : www.mdxhealth.com. Les règles et principes essentiels exposés dans la Charte de gouvernance d'entreprise de MDxHealth sont récapitulés à la section 3 du document d'inscription de 2011. La Charte de gouvernance d'entreprise constitue une partie intégrante du présent rapport du conseil d'administration.

MDxHealth a adopté le Code belge de gouvernance d'entreprise 2009 comme code de référence. La Société se conforme dans une large mesure aux dispositions de ce Code, mais estime que certaines dérogations sont justifiées étant donné sa situation particulière. En vertu du principe « se conformer ou expliquer » dudit Code, il convient de préciser que MDxHealth ne se conforme pas complètement aux dispositions suivantes :

- Étant donné la taille de la Société, aucune fonction d'audit interne n'a été mise en place à ce jour.
- Étant donné la taille de la Société, le conseil d'administration veillera à inclure une majorité d'administrateurs indépendants dans le comité d'audit et dans le comité de nomination et de rémunération, mais il se peut qu'une telle majorité ne soit pas respectée dans ces deux comités si, de l'avis raisonnable du conseil d'administration, une composition différente peut apporter au comité davantage d'expérience et d'expertise pertinentes. Pendant les huit premiers mois de 2011, le comité d'audit ne comprenait qu'un seul administrateur indépendant, qui était aussi le président dudit comité.
- Bien que le Code 2009 stipule que les administrateurs non exécutifs ne devraient pas avoir droit à une rémunération liée aux performances, par exemple sous la forme de primes, de systèmes de motivation à long

terme basés sur des actions, d'avantages en nature ou de prestations de retraite, le conseil d'administration considère que, pour une société de la taille de MDxHealth, il peut s'avérer nécessaire d'accorder des warrants aux administrateurs non exécutifs en vue d'attirer des individus possédant l'expertise et l'expérience pertinentes. Des warrants ont été accordés à tous les administrateurs indépendants non exécutifs désignés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires de mai 2011.

Les activités et le mode de fonctionnement du conseil d'administration, de ses comités et de l'équipe de direction sont récapitulés ci-dessous et sont également présentés à la section 3 du document d'inscription de 2011.

Conseil d'administration

Le rôle du conseil d'administration consiste à assurer la réussite à long terme de la Société par l'impulsion d'une dynamique entrepreneuriale et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Le conseil d'administration opère comme une instance collégiale. Conformément au Code belge des sociétés et aux statuts de la Société, le conseil d'administration doit être composé d'au moins trois administrateurs. En vertu des principes de la charte de gouvernance d'entreprise, le conseil d'administration est tenu, dans la mesure du possible, d'inclure au moins cinq administrateurs, dont au moins trois administrateurs indépendants. Ladite charte impose également – toujours dans la mesure du possible – que la moitié des administrateurs n'interviennent pas dans la gestion de la Société. Le conseil d'administration compte actuellement sept administrateurs, dont trois administrateurs indépendants et six administrateurs non exécutifs. Les administrateurs de la Société sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société s'efforce de veiller à la diversité au sein du conseil d'administration. Le conseil compte actuellement deux administratrices, sur un total de sept administrateurs (soit une proportion de 29 % de femmes pour 71 % d'hommes). La Société met tout en œuvre pour respecter une proportion de 2/3 en termes de genre et de diversité au sein du conseil d'administration d'ici le 1er janvier 2018.

Le conseil d'administration est une instance collégiale, qui délibère et prend des décisions en tant que telle. Hormis les réunions des comités, le conseil d'administration s'est réuni à douze reprises au cours de l'année 2011. Tous les administrateurs étaient présents ou dûment représentés pendant ces douze réunions, à l'exception d'Edmond de Rothschild Investment Partners, représenté par M. Raphaël Wisniewski, absent à deux réunions, de M. Mark Myslinski, absent à une réunion, et d'ING Belgium NV/SA, représentée par M. Denis Biju-Duval, absent à une réunion. ING Belgium NV/SA, représentée par M. Denis Biju-Duval et Hilde Windels BVBA, représentée par Mme Hilde Windels, ont démissionné du conseil d'administration en 2011.

Président

Il revient au président du conseil d'administration de diriger cette instance. Le président prend les mesures nécessaires pour instaurer au sein du conseil d'administration un climat de confiance, contribuer à un débat ouvert et à une critique constructive, ainsi que soutenir les décisions du conseil d'administration. Le président favorise un dialogue efficace entre le conseil d'administration et l'équipe de direction. Le président entretient des relations étroites avec le directeur général et lui procure soutien et conseils, tout en respectant pleinement les prérogatives de ce dernier en matière de gestion.

Le conseil d'administration nomme un président parmi les administrateurs non exécutifs. Le poste de président du conseil d'administration est actuellement occupé par M. Edward L. Erickson.

Administrateurs indépendants

À compter du 8 janvier 2009, de nouvelles règles s'appliquent aux sociétés belges cotées en bourse en ce qui concerne les critères définissant les administrateurs indépendants (article 526 ter du Code belge des sociétés). Les trois administrateurs indépendants de MDxHealth répondent à ces nouvelles exigences. Composition du conseil d'administration

Deux administrateurs ont démissionné de MDxHealth en 2011 : (i) Hilde Windels BVBA, représentée par Mme Hilde Windels, et (ii) ING Belgium NV, représentée par M. Denis Biju-Duval. Mme Hilde Windels (administratrice indépendante et présidente du comité d'audit) a été remplacée par Mme Ruth Devenyns (administratrice indépendante également nommée présidente du comité d'audit). Mme Devenyns occupe le siège laissé vacant par Mme Windels sur décision du conseil d'administration. M. Rudi Mariën est devenu, par l'intermédiaire de sa société de gestion Gengest BVBA, administrateur non indépendant de MDxHealth à la suite de la démission d'ING Belgium NV. Par l'intermédiaire de sa société d'investissement Biovest CVA, M. Mariën est devenu actionnaire majoritaire de MDxHealth le 8 avril 2011 (date du placement privé de MDxHealth en 2011). Gengest BVBA, représentée par M. Mariën, occupe le siège laissé vacant par ING sur décision du conseil d'administration. L'adhésion de M. Mariën au conseil d'administration a été approuvée par décision de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en mai 2011.

Le tableau ci-dessous présente la composition du conseil d'administration à la date du présent document d'inscription.

Nom	Âge au 31 déc. 2011	Fonction	Début de mandat ⁽¹⁾	Fin de mandat ⁽²⁾	Adresse professionnelle
M. Edward L. Erickson	65	Président, Administrateur non exécutif indépendant	2010	2013	Tour 5 GIGA, Av. de l'Hôpital 11, 4000 Liège, Belgique
Dr Jan Groen	52	Administrateur exécutif	2010	2013	Tour 5 GIGA, Av. de l'Hôpital 11, 4000 Liège, Belgique
Dr Karin L. Dorrepaal	50	Administrateur non exécutif (indép. jusqu'au 4 ^e trim. 2009)	2007	2013	Tour 5 GIGA, Av. de l'Hôpital 11, 4000 Liège, Belgique
M. Mark Myslinski	56	Administrateur non exécutif indépendant	2010	2013	Tour 5 GIGA, Av. de l'Hôpital 11, 4000 Liège, Belgique
Edmond de Rothschild Investment Partners, représentée par M. Raphaël Wisniewski	41	Administrateur non exécutif	2005	2013	47, rue du Faubourg St-Honoré, 75401 Paris Cedex 8, France
Gengest BVBA, représentée par M. Rudi Mariën	66	Administrateur non exécutif	2011	2013	Karel van de Woestijnestraat 1-3, 9000 Gand, Belgique
Mme Ruth Devenyns	47	Administrateur non exécutif indépendant	2011	2012	Kardinaal Sterckxlaan 47 1860 Meise, Belgique

Notes :

- 1) À l'exception de Mme Ruth Devenyns, dont le mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires en mai 2012, tous les administrateurs ont été désignés ou désignés à nouveau pour un mandat de trois ans par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 mai 2010.
- 2) À l'exception de Mme Ruth Devenyns, dont le mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires en mai 2012, les mandats de tous les administrateurs prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra le 31 mai 2013.

Déclaration afférente aux procédures judiciaires concernant les administrateurs ou leurs représentants permanents

À la date du présent document d'inscription, aucun administrateur de la Société – ni, s'agissant d'administrateurs personnes morales, aucun représentant permanent, autres que ceux indiqués dans le paragraphe ci-dessous – n'a au cours des cinq dernières années au moins :

- fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- exercé une fonction de direction en tant que cadre supérieur ou membre des organes administratifs, gestionnaires ou de surveillance d'une société lors de sa faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ou antérieurement ; n'a fait l'objet d'une inculpation ou d'une sanction officielle de la part d'instances publiques ou d'un organisme de réglementation ou de surveillance (y compris de la part d'organismes professionnels désignés), hormis
 - (i) M. Edward Erickson, qui était PDG et président et occupait, jusqu'en juin 2007, d'autres postes exécutifs et non exécutifs dans la société Immunicon Corporation avant qu'elle ne dépose son bilan en juin 2008, et qui, en compagnie d'autres directeurs et responsables de la société en faillite, fait l'objet de procédures judiciaires entamées par le syndic de faillite de la société concernée ;
 - (ii) Mme Ruth Devenyns, qui était directrice de deux sociétés établies aux États-Unis ayant déposé leur bilan : PR Pharmaceuticals en 2008 et Altea Therapeutics en 2011 ;
 - (iii) M. Raphaël Wisniewski, qui était directeur dans deux sociétés mises en liquidation en 2008 (Nautilus Biotech et Androclus Therapeutics) ;
- été interdit par un tribunal d'agir en qualité de membre des organes administratifs, gestionnaires ou de surveillance d'une société, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de MDxHealth a mis sur pied deux comités permanents : le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération. Les comités ne sont que des organes consultatifs, les prises de décision continuant de relever de la responsabilité collégiale du conseil d'administration.

Comité d'audit

À compter du 8 janvier 2009, les sociétés belges cotées en bourse sont soumises à de nouvelles règles concernant (i) la mise en place et les missions confiées au comité d'audit, (ii) les critères auxquels les administrateurs indépendants doivent satisfaire (voir la section 3.1.3 du registration document) ainsi que (iii) la désignation et la révocation des commissaires-réviseurs (voir la section 3.6 du registration document).

À propos des nouvelles règles régissant la mise en place du comité d'audit, MDxHealth est tenue de se conformer à ce qui suit :

- Un comité d'audit est en place chez MDxHealth depuis la création de la Société.
- Selon les nouvelles règles, la taille de MDxHealth lui permettrait de se passer d'un comité d'audit distinct ; la Société a néanmoins décidé de maintenir un tel comité.
- Les nouvelles règles stipulent que le comité d'audit doit être composé d'administrateurs non exécutifs, ce qui est et a toujours été le cas du comité d'audit de MDxHealth.
- Les nouvelles règles imposent que le comité d'audit soit composé d'au moins un administrateur indépendant disposant des compétences nécessaires en audit et comptabilité, ce qui est et a toujours été le cas du comité d'audit de MDxHealth.

Le comité d'audit de MDxHealth doit comprendre au moins trois membres choisis parmi les administrateurs non exécutifs. Le comité désigne un président parmi ses membres. Le président du conseil d'administration ne peut pas présider le comité.

Le rôle du comité d'audit consiste à assister le conseil d'administration dans l'exécution des contrôles financier, juridique et réglementaire qui lui incombent. Le comité rend régulièrement compte au conseil d'administration sur la manière dont il s'acquitte de ses obligations en identifiant toute question pour laquelle il estime qu'une action ou une amélioration s'impose et en formulant des recommandations quant aux mesures à prendre. L'examen d'audit et le rapport correspondant couvrent la Société et l'ensemble de ses filiales considérées comme un tout. Les missions spécifiques confiées au comité d'audit sont exposées dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société.

Les administrateurs suivants font actuellement partie du comité d'audit : Ruth Devenyns (présidente), Edward Erickson et Dr Karin Louise Dorrepaal, administrateurs non exécutifs.

Le comité d'audit est une instance collégiale, qui délibère et prend des décisions en tant que telle. Le comité d'audit s'est réuni à deux reprises en 2011. Tous les membres du comité étaient présents ou dûment représentés lors de toutes ces réunions, à l'exception de M. Denis Biju-Duval, qui n'a pu assister à l'une des réunions avant sa démission du conseil d'administration en 2011.

Comité de nomination et de rémunération

La loi belge du 6 avril 2010, « *Loi visant à renforcer la gouvernance d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et visant à modifier le régime des interdictions professionnelles dans le secteur bancaire et financier* » / « *Wet tot versterking van het deugdelijk bestuur bij de genoteerde vennootschappen en de autonome overheidsbedrijven en tot wijziging van de regeling inzake het beroepsverbod in de bank- en financiële sector* », a introduit dans le Code belge des sociétés un nouvel article 526 quater obligeant les sociétés cotées répondant à certains critères à établir un comité de rémunération à partir de la première année fiscale débutée après la date de publication de ladite loi (à savoir le 23 avril 2010).

À propos des nouvelles règles régissant la mise en place du comité de rémunération, MDxHealth est tenue de se conformer à ce qui suit :

- Bien que cette obligation légale d'établir un comité de rémunération ne s'impose à MDxHealth qu'à partir de l'exercice fiscal commençant le 1er janvier 2011, MDxHealth dispose d'un comité de nomination et de rémunération depuis l'introduction en bourse de la société en juin 2006.
- Selon les nouvelles règles, la taille de MDxHealth lui permettrait de se passer d'un comité de nomination et de rémunération ; la Société a néanmoins décidé de maintenir un tel comité.

- Les nouvelles règles stipulent que le comité de nomination et de rémunération doit être composé d'administrateurs non exécutifs, ce qui est et a toujours été le cas du comité de nomination et de rémunération de MDxHealth.

Le comité de nomination et de rémunération de MDxHealth doit impérativement comprendre au minimum trois membres, choisis exclusivement parmi des administrateurs non exécutifs. Le comité désigne un président parmi ses membres. Le président du conseil d'administration peut présider le comité ; néanmoins, dès lors qu'il s'agit de désigner son successeur, ce rôle ne peut lui échoir. Le directeur général doit participer aux séances du comité dès lors que la rémunération des autres cadres de direction est abordée.

Le rôle du comité de nomination et de rémunération consiste : d'une part, à formuler au conseil d'administration des recommandations quant au choix des administrateurs, à la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs, aux propositions en découlant devant être soumises à l'assemblée des actionnaires, ainsi qu'à la politique de rémunération de l'équipe de direction ; d'autre part, à examiner et actualiser périodiquement une politique globale de rémunération applicable à l'ensemble du personnel et des administrateurs de la Société. Les missions du comité sont exposées en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la Société.

Les administrateurs suivants sont membres du comité de nomination et de rémunération : Edward Erickson, administrateur indépendant, Mark Myslinski (président du comité), administrateur indépendant, et Rudi Mariën, administrateur non indépendant.

Le comité de nomination et de rémunération est une entité collégiale qui délibère et prend des décisions en tant que telle.

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à une reprise en 2011. Tous les membres du comité ont assisté à l'ensemble des réunions.

Processus d'évaluation du conseil, de ses comités et de ses administrateurs individuels

Le conseil d'administration procède chaque année, sous la direction de son président, à l'évaluation de sa taille, de sa composition, de ses performances et de celles de ses comités, ainsi que de la contribution de chacun des administrateurs.

Équipe de direction

L'équipe de direction de la Société a été nommée par le conseil d'administration. Ce dernier a également défini son mandat, en étroite concertation avec le directeur général.

Composition de l'équipe de direction

La composition de l'équipe de direction présentée ci-dessous reflète la situation à la date du présent rapport.

Nom	Fonction	Âge au 31 déc. 2011
Dr Jan Groen	Directeur général	52
M. Philip Devine	Directeur financier	45
M. Joseph Sollee	Vice-président chargé du développement de l'entreprise et des questions juridiques	47
M. Christopher Thibodeau	Vice-président chargé des opérations commerciales	41

Rapport de litige concernant la direction

La Société n'a pas connaissance de condamnation infligée à l'un des membres de la direction, au cours des cinq dernières années, pour fraude ou acte délictueux, ni de leur implication dans une faillite, un retard de paiement ou une liquidation forcée. Chacun des membres de l'équipe de direction déclare ne pas avoir été condamné, au cours des cinq dernières années, pour fraude ou acte délictueux et n'avoir été impliqué dans aucun retard de paiement, faillite ou liquidation forcée.

1.1.12. Rapport de rémunération 2011

Le rapport ci-dessous a été préparé par le comité de rémunération et de nomination et approuvé par le conseil d'administration de MDxHealth. Ce rapport inclut le rapport de rémunération visé à l'article 96, §3 du Code belge des sociétés (*Code des Sociétés/Wetboek van Vennootschappen*), modifié par la loi du 6 avril 2010 (le « Rapport de rémunération »).

Le rapport de rémunération a été préparé par le comité de nomination et de rémunération et approuvé par le conseil d'administration de la Société le 14 mars 2012.

La Société a révisé la politique de rémunération de ses dirigeants, administrateurs exécutifs et non exécutifs, en fonction de l'article 96 du Code belge des sociétés (*Code des Sociétés/Wetboek van Vennootschappen*), modifié par la loi du 6 avril 2010 et complété par les dispositions ad hoc du Code belge de gouvernance d'entreprise et de la loi du 7 novembre 2011 modifiant le Code belge des sociétés en ce qui concerne la rémunération sous forme d'actions des administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, et a préparé le rapport de rémunération conformément aux critères stipulés.

Procédure adoptée en 2011

Procédure adoptée pour la mise en œuvre d'une politique de rémunération

En 2011, MDxHealth a continué à appliquer dans une large mesure la politique de rémunération respectée en 2010. En conformité avec la législation en vigueur, les missions du comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration, composé d'administrateurs non exécutifs, consistent à (i) formuler des propositions sur la politique de rémunération applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux autres cadres de direction, et déterminer leur rémunération sur une base individuelle, et (ii) préparer le rapport de rémunération à intégrer dans la section Gouvernance d'entreprise du rapport annuel.

Le rapport de rémunération doit être présenté à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et voté par cette dernière.

En 2011, le comité de nomination et de rémunération a tenu compte des évolutions légales dans le domaine de la gouvernance d'entreprise en Belgique.

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni le 6 décembre 2011 et a fait des recommandations au conseil d'administration, qui ont été approuvées par ce dernier le 7 décembre 2011 et se refléteront dans la politique de rémunération applicable à l'exercice fiscal 2012⁽⁴⁾.

Les recommandations principales, qui visent à aligner davantage les intérêts des membres du conseil d'administration sur les objectifs de la Société, peuvent être résumées comme suit :

- Mise en place d'un programme d'intéressement à base d'actions, y compris un portefeuille d'options d'achat d'actions sous la forme de warrants, pour les membres de l'équipe de direction et d'autres membres du personnel
- Les administrateurs non indépendants ne reçoivent pas d'honoraires pour leur présence au conseil d'administration.
- Les administrateurs indépendants faisant office de représentants ou d'investisseurs qui possèdent un montant du capital de la Société supérieur au seuil de transparence de cinq pour cent (5 %) doivent être invités (mais non obligés) à renoncer à leurs honoraires.
- La partie variable de la rémunération du conseil doit être modifiée sur la base d'un système de rémunération annuel fixe.
- Les membres du conseil d'administration doivent obtenir, sur une base annuelle, une participation sous la forme de titres en fonction de la valeur créée par la Société. Le montant annuel proposé s'élève à six mille (6 000) warrants pour chaque membre du conseil d'administration, conformément au programme de warrants de la Société.

Remarque :

(1) : Notamment, la loi visant à renforcer la gouvernance d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes et à modifier le régime des interdictions professionnelles dans le secteur bancaire et financier du 6 avril 2010, telle que modifiée.

Procédure adoptée pour déterminer le niveau de rémunération

a) Administrateurs

Le comité de nomination et de rémunération examine annuellement le niveau des jetons de présence versés aux administrateurs et les compare aux niveaux accordés dans d'autres sociétés comparables.

L'octroi de warrants aux administrateurs est recommandé par les membres neutres du comité de nomination et de rémunération, examiné par le conseil d'administration, puis soumis pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs non exécutifs peuvent bénéficier de l'octroi de warrants. Ces warrants doivent être approuvés lors d'une assemblée générale des actionnaires. L'octroi de warrants est destiné à attirer, motiver et fidéliser les individus de talent dans l'équipe de direction. Le nombre de warrants accordés aux administrateurs non exécutifs est demeuré faible par rapport au nombre total d'instruments de garantie financière en circulation. Les administrateurs non exécutifs n'ont pas droit aux primes, aux avantages en nature ni aux prestations de retraite.

Les administrateurs non exécutifs qui fournissent des services à la Société en dehors des réunions formelles de comité ou du conseil d'administration doivent faire préalablement approuver leur travail et leurs honoraires par les membres neutres du comité de nomination et de rémunération. Le montant des honoraires doit être inférieur au montant du *per diem* accordé pour la présence aux réunions de comité ou du conseil d'administration. Ces honoraires doivent ensuite être soumis pour approbation à l'assemblée générale annuelle suivante des actionnaires.

En ce qui concerne la fonction d'administrateur exécutif, le comité de nomination et de rémunération soumet, pour approbation, les éventuels versements de primes et changements de rémunération au conseil d'administration.

b) Directeur général et équipe de direction

La rémunération des membres de l'équipe de direction est conçue pour attirer, fidéliser et motiver les cadres de direction. Tant le niveau que la structure de ces rémunérations font l'objet d'un examen annuel par le comité de nomination et de rémunération, afin de tenir compte des pratiques constatées sur le marché. L'examen annuel ne prévoit pas de mécanismes d'ajustement automatique, sauf en cas de modifications imposées par la législation.

Le niveau de la rémunération fixe, la prime variable et les objectifs du directeur général sont revus par le comité de nomination et de rémunération, comparés aux niveaux pratiqués dans le secteur et sur le marché, puis confirmés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration définit les objectifs de la Société, ainsi que les objectifs personnels du directeur général.

Le directeur général définit les objectifs personnels des autres membres de l'équipe de direction. Il recommande au comité de nomination et de rémunération l'octroi des warrants, le versement des primes et tout changement éventuel de la rémunération fixe des cadres de direction. Le comité de nomination et de rémunération examine ces recommandations et les compare aux pratiques constatées dans le secteur et sur le marché. Il soumet ensuite pour approbation, le cas échéant, les octrois de warrants, versements de primes et changements de rémunération au conseil d'administration et, dans la mesure requise par la législation applicable, à l'assemblée générale des actionnaires.

Déclaration sur la politique de rémunération

Politique de rémunération en 2011

Le conseil d'administration détermine, sur recommandation du comité de nomination et de rémunération, la politique de rémunération des administrateurs et de l'équipe de direction.

a) Administrateurs

La politique de rémunération des administrateurs non exécutifs et exécutifs a été modifiée lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 28 mai 2010.

▪ Administrateurs non exécutifs

Les administrateurs non exécutifs sont rémunérés sur la base d'un *per diem* fixe prédéterminé pour leur présence à chaque réunion de comité ou du conseil d'administration. Le montant de ce jeton de présence correspond au *per diem* approuvé à cet effet lors de la dernière assemblée générale annuelle des actionnaires, à savoir :

- 3 000 EUR par réunion de comité ou du conseil d'administration pour le président du conseil d'administration ;
- 2 000 EUR par réunion de comité ou du conseil d'administration pour les administrateurs indépendants ou anciennement indépendants n'ayant pas occupé de poste de direction dans la Société ;
- 1 000 EUR par réunion de comité ou du conseil d'administration pour tous les autres administrateurs ;
- 2 500 EUR par réunion du comité d'audit pour le président du comité d'audit.

Un registre des présences tenu par le secrétaire du conseil d'administration fait l'objet d'une vérification par les administrateurs et est ensuite confirmé par l'acceptation des minutes du conseil.

Les montants mentionnés ci-dessus s'entendent sur la base d'une journée entière. Les honoraires effectivement payés en cas de réunion d'une durée inférieure à une journée entière sont calculés au prorata de la durée réelle de la réunion. Outre la rémunération susvisée, les administrateurs ont droit au remboursement des frais effectivement encourus pour participer aux séances du conseil d'administration. Les frais de déplacement sont remboursés au tarif économique, sauf accord contraire préalable.

Les administrateurs indépendants ou anciennement indépendants qui n'ont pas occupé de poste de direction au sein de la Société reçoivent également une avance annuelle fixe (soit 15 000 EUR) en plus du *per diem* accordé pour leur présence aux réunions de comité ou du conseil d'administration.

Le mandat des administrateurs non exécutifs peut être révoqué à tout moment sans indemnisation d'aucune sorte. Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune forme de prestations de retraite de la Société.

La Société n'a consenti aucun prêt aux membres du conseil d'administration.

▪ Administrateurs exécutifs

Les administrateurs exécutifs ne perçoivent aucune rémunération pour leur mandat d'administrateur. Les administrateurs exécutifs sont exclusivement rémunérés pour leur fonction de direction. Ces derniers perçoivent une rémunération fixe accompagnée d'une prime variable liée à leurs accomplissements personnels et aux résultats de la Société. Ils ne perçoivent pas de rémunération supplémentaire pour l'exercice de leur mandat au conseil d'administration. Tout mandat d'administrateur exécutif peut être révoqué à tout moment sans indemnisation d'aucune sorte. La rémunération globale est approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. Le directeur général est le seul administrateur exécutif du conseil d'administration et ne perçoit aucune rémunération pour ce mandat.

▪ Importance relative des composantes de la rémunération

L'importance relative des différentes composantes de la rémunération visées à l'article 96, §3, al. 2, c) du Code belge des sociétés est communiquée à la section C. (i) de ce rapport de rémunération.

b) Directeur général et équipe de direction

Chaque membre de l'équipe de direction bénéficie d'une rémunération fixe de base adaptée à ses responsabilités, à son expérience et à ses compétences pertinentes, conformément aux conditions du marché pour des fonctions équivalentes. La plus grande partie de la rémunération annuelle consiste en une compensation fixe. Aucune limite supérieure ou inférieure n'est appliquée aux primes variables.

Le directeur général perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une prime fixe et une prime variable liée aux résultats de la Société et à son aptitude à gérer les coûts de rémunération.

Les membres de l'équipe de direction perçoivent une rémunération fixe et une prime variable liée à leurs accomplissements personnels (expérience, savoir-faire, formation, compétences, responsabilités et performances) et aux résultats de la Société. Cette rémunération est étroitement liée aux performances. Les primes éventuelles sont

liées à des objectifs identifiables et à des projets particuliers et sont fixées et mesurées en fonction de l'année calendrier. Les personnes dont les performances sont jugées insatisfaisantes ne sont pas retenues par la Société. Les objectifs de performance des membres de l'équipe de direction sont essentiellement évalués sur la base des critères suivants : (i) respect du budget annuel approuvé par le conseil d'administration, (ii) valeur de l'action et (iii) satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables. Les objectifs et leur importance respective peuvent varier en fonction des membres individuels de l'équipe de direction. Le comité de nomination et de rémunération du conseil d'administration se réunit chaque année afin d'examiner les résultats des membres de l'équipe de direction, de comparer les performances effectivement mesurables aux objectifs définis au préalable et de fixer des objectifs mesurables pour l'année calendrier à venir.

Chaque membre de l'équipe de direction qui a le statut de salarié peut bénéficier de certains avantages en nature. Il s'agit notamment – conformément à la politique générale définie par la Société – de la participation à un régime de pension ou de retraite à cotisations déterminées, d'une assurance invalidité, d'un véhicule de société, d'un téléphone portable, d'un accès à Internet et/ou d'un ordinateur portable, ainsi que d'autres avantages collectifs (tels qu'une assurance hospitalisation et des chèques repas).

En 2011, tous les membres de l'équipe de direction (à l'exclusion du directeur financier) étaient engagés sur la base d'un contrat de travail. Il s'agit généralement de contrats à durée indéterminée comportant une période d'essai. La Société peut résilier ces contrats de travail à tout moment, sous réserve de verser une indemnité de licenciement conforme aux règles du marché. Les contrats de travail comportent, le cas échéant, une clause de non-concurrence, ainsi qu'une clause de confidentialité et de transfert de propriété intellectuelle (la finalité étant de protéger au mieux les intérêts de la Société, dans le cadre de la législation en vigueur et sous réserve que le membre du personnel y consente).

Le directeur financier a été engagé en 2011 sur la base d'un contrat de prestations de services. Ce contrat de prestations de services peut être résilié à tout moment, sous réserve de respecter certains préavis ou indemnités convenus à l'avance. Les membres de la direction qui sont engagés sur la base d'un contrat de prestations de services ne perçoivent pas d'avantages en nature ; ils peuvent néanmoins disposer d'un téléphone ou d'un ordinateur portable, conformément à la politique générale définie par la Société. Par ailleurs, ils peuvent prétendre au remboursement des débours engagés dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les cadres de direction de la Société employés sur la base d'un contrat de travail ont le droit de souscrire à certains régimes de retraite à cotisations déterminées (tel les plans « 401K » aux États-Unis). Les actifs de ces plans de retraite sont détenus et gérés par des organisations tierces, la Société contribuant exclusivement à ces plans pendant la période de service du salarié. Les cadres de direction de la Société recrutés sur la base d'un contrat de services n'ont droit à aucun plan ni cotisations de retraite de la Société.

Warrants

La Société octroie en règle générale des options d'achat d'actions sous la forme de warrants visés à l'article 496 et suivants du Code belge des sociétés.

Des warrants peuvent être périodiquement accordés à des membres de l'équipe de direction, des administrateurs ou des salariés, voire à certains consultants, principalement dans un but de fidélisation et de motivation. Les warrants sont généralement acquis au fil du temps (à condition que le bénéficiaire reste employé dans la Société) et ne peuvent être exercés qu'après un délai déterminé, sauf si la Société en décide autrement. La politique de rémunération n'a fait l'objet d'aucune modification significative en 2011.

Modifications escomptées pour l'exercice fiscal 2012 et l'exercice fiscal suivant

Aucune modification significative de la politique de rémunération des administrateurs et des membres de l'équipe de direction n'est escomptée en 2012 et 2013, excepté les modifications découlant des recommandations du comité de nomination et de rémunération approuvées par le conseil d'administration le 7 décembre 2011 et formulées ci-dessus, qui visent notamment à obtenir l'approbation des actionnaires afin de (i) augmenter l'avance annuelle fixe des administrateurs non exécutifs et (ii) accorder à ces administrateurs un nombre déterminé de nouveaux warrants chaque année.

Les primes des membres de l'équipe de direction pour 2012-2013 seront principalement associées aux objectifs suivants :

- Respect du budget annuel approuvé par le conseil d'administration, orienté vers la croissance du chiffre d'affaires et la gestion des flux de trésorerie
- Valeur de l'action mesurée en fonction d'un indice sectoriel pertinent
- Satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables, y compris des objectifs spécifiques de développement et de commercialisation de produits

Montant des rémunérations de l'année rapportée

Rémunération versée aux administrateurs non exécutifs pour l'année rapportée

Le tableau ci-dessous reprend les compensations versées en 2011 aux administrateurs non exécutifs en fonction à la date de rédaction du présent document.

Nom	Fonction ⁽¹⁾	Quote-part de l'avance annuelle ⁽²⁾ (K EUR)	Jetons de présence pour le conseil (K EUR)	Jetons de présence pour le comité (K EUR)	Autres services (K EUR)	Total ⁽³⁾ (K EUR)
Edward Erickson	ANE – président du conseil d'admin. – membre du CA et du CNR	15	15	3	0	33
Karin Dorrepaal	ANE – membre du CA	15	10	1	0	26
Raphaël Wisniewski	ANE	0	3	0	0	3
Rudi Mariën	ANE – membre du CNR	0	0	0	0	0
Mark Myslinski	ANE – président du CNR	15	10	2	0	27
Ruth Devenyns	ANE – président du CA	5	5	0	0	10
Total pour les membres non exécutifs actuels du conseil d'administration		50	43	6	0	99

Notes :

- 1) « ANE » = administrateur non exécutif ; « AE » = administrateur exécutif ; « CA » = comité d'audit ; « CNR » = comité de nomination et de rémunération
- 2) Le versement de l'avance annuelle fixe a débuté le 28 mai 2010, à la suite de l'approbation par les actionnaires de la nouvelle politique de rémunération des administrateurs.
- 3) Ne tient pas compte des warrants et du remboursement des dépenses. Aucune autre forme de rémunération n'existe pour les administrateurs.

La composition du conseil d'administration a subi des modifications au cours de l'année 2011. Le conseil d'administration a pris acte de la démission d'ING Belgium SA, représentée par M. Denis Biju-Duval, prenant effet le 2 juin 2011, et de Hilde Windels BVBA, représentée par Mme Hilde Windels, prenant effet le 23 août 2011, en tant qu'administrateurs de la Société.

Le tableau suivant indique les rémunérations versées aux administrateurs qui ont démissionné pendant l'année 2011. Tous les administrateurs mentionnés ci-après sont des administrateurs non exécutifs.

Nom	Fonction ⁽¹⁾	Quote-part de l'avance annuelle ⁽²⁾ (K EUR)	Jetons de présence pour le conseil (K EUR)	Jetons de présence pour le comité (K EUR)	Autres services (K EUR)	Total ⁽³⁾ (K EUR)
Denis Biju-Duval	ANE – membre du CA et du CNR	0	3	0	0	3
Hilde Windels	ANE – président du CA	10	6	2	0	18
Total pour les administrateurs démissionnaires		10	9	2	0	21

Notes :

- 1) « ANE » = administrateur non exécutif ; « AE » = administrateur exécutif ; « CA » = comité d'audit ; « CNR » = comité de nomination et de rémunération
- 2) Le versement de l'avance annuelle fixe a débuté le 28 mai 2010, à la suite de l'approbation par les actionnaires de la nouvelle politique de rémunération des administrateurs.
- 3) Ne tient pas compte des warrants et du remboursement des dépenses. Aucun warrant n'a été attribué aux administrateurs qui ont démissionné en 2011. Aucune autre forme de rémunération n'existe pour ces administrateurs.

La Société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération des administrateurs non exécutifs durant l'année 2011. Les rémunérations et avantages totaux accordés à l'ensemble des administrateurs en 2011, en 2010 et en 2009 (administrateurs exécutifs et non exécutifs, et rémunération du directeur général) s'élevaient respectivement à 645 000, 436 000 et 519 000 EUR (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions).

Le 23 mai 2006, le conseil d'administration a décidé, en application de l'article 523 du Code belge des sociétés, que la Société indemniserait les administrateurs de toute demande en dommages-intérêts formulée par un tiers se fondant

sur la responsabilité des administrateurs, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle. La Société a souscrit en conséquence une assurance responsabilité civile au profit des administrateurs. Cette police d'assurance a été renouvelée en 2011.

Rémunération versée à l'administrateur exécutif pour l'année rapportée

Le Docteur Jan Groen n'est pas rémunéré pour son mandat en tant qu'administrateur exécutif de la Société. Il n'a pas non plus droit à une indemnité de départ en cas de résiliation de son mandat d'administrateur exécutif de la Société.

Rémunération versée au directeur général pour l'année rapportée

Le Docteur Jan Groen a été embauché comme directeur général à partir du 26 avril 2010 et est rémunéré sur la base de son mandat de direction. Le directeur général perçoit une prime variable liée aux résultats de la Société, qui peut s'élever à 30 % au maximum de sa rémunération annuelle, et une prime annuelle fixe de 22 000 EUR au maximum, liée à son aptitude à gérer les coûts associés aux ressources humaines. Hormis la valeur des warrants, la rémunération et les avantages accordés au directeur général en 2011 comprenaient les éléments suivants :

	EUR
Rémunération brute fixe ⁽¹⁾ :	410 000
Primes payées et accordées ⁽²⁾ (brutes) :	82 000
Prestations de retraite :	12 000
Autres avantages ⁽³⁾ :	20 000
Total	524 000

Notes :

- 1) Coût total pour la Société incluant les contributions à la sécurité sociale et le reliquat de congés payés.
- 2) Ne tient pas compte de la valeur des 45.000 warrants accordés au directeur général par le conseil d'administration au titre de prime de performance pour 2011 (voir ci-dessous). Ne tient pas compte de la valeur des 130.000 warrants déjà créés, émis et acceptés en 2010 et des coûts IFRS des 30.000 warrants déjà créés, émis et acceptés en 2011.
- 3) Inclus un logement payé par la Société, une voiture de société, des tickets-repas et d'autres avantages similaires. Ne tient pas compte du remboursement des frais professionnels ordinaires tels que les frais de téléphone et de voyages professionnels.

La totalité de la rémunération versée au directeur général pour ses services en 2011, 2010 et 2009 s'élevait respectivement à 524 000 EUR, 317 000 EUR et 366 000 EUR (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions). Il y a lieu de mentionner que le directeur général actuel a été embauché à compter d'avril 2010. Le directeur général précédent était Herman Spolders BVBA, représentée par son représentant permanent, M. Herman Spolders.

Le Docteur Jan Groen ne détient aucune action de la Société. 130 000 nouveaux warrants de la Société lui ont cependant été accordés lors de son recrutement en avril 2010. Ces warrants accordés lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juin 2010 présentaient les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice de 2,07 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)
- Période d'acquisition : méthode linéaire sur une base trimestrielle durant 4 ans (aucune possibilité d'acquisition si le bénéficiaire n'a pas au moins un an d'ancienneté)
- Durée des options : 5 ans

Il a en outre obtenu 30.000 nouveaux warrants de la Société. Les warrants, accordés par décision du conseil d'administration le 27 mai 2011, présentent les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice de 1,71 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)
- Acquisition immédiate et totale de toutes les options d'achat d'actions à la date d'octroi (7 décembre 2010)
- Durée des options : 10 ans

La rémunération sous forme d'actions (IFRS) des 30 000 warrants susmentionnés octroyés en 2011 s'élève à 26 000 EUR.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2011, les membres neutres du conseil ont autorisé la prime suivante récompensant les performances du Docteur Jan Groen en 2011 :

- Prime en espèces de 82.000 EUR
- 45.000 nouveaux warrants (programme d'options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) officiellement émis le 15 mars 2012, octroyés sur 4 ans selon la méthode linéaire. Le prix d'exercice est basé sur la moyenne du prix du marché calculée sur les 30 jours précédant l'émission. La valeur IFRS de ces warrants ne peut être calculée à la date de rédaction du présent rapport de rémunération.

La Société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération de l'administrateur exécutif durant l'année 2011.

Rémunération accordée aux autres cadres de direction

La rémunération globale cumulée accordée en 2011 aux trois autres membres de l'équipe de direction (excepté le directeur général) – soit Decofi SPRL (représentée par Philip Devine), Christopher Thibodeau et Joseph Sollee – charges patronales comprises, s'élève à 743 000 EUR.

	EUR
Rémunération brute fixe ⁽¹⁾ :	622 000
Primes payées et accordées (brutes) ⁽²⁾ :	75 000
Prestations de retraite :	16 000
Autres avantages ⁽³⁾ :	30 000
Total	743 000

Notes :

1) Y compris taxes patronales et reliquat de congés payés. Hors TVA.

2) Ne tient pas compte des warrants que le conseil d'administration a accepté d'accorder à certains autres cadres de direction.

3) Y compris, pour certains, une voiture de société, des tickets-repas et d'autres avantages similaires. Ne tient pas compte du remboursement des frais professionnels ordinaires tels que les frais de téléphone et de voyages professionnels.

Le total des rémunérations et des avantages versés aux membres de l'équipe de direction (directeur général compris) en 2011, 2010 et 2009 s'est élevé respectivement à 1,3, 0,9 et 2,19 millions EUR (montants bruts hors TVA et hors rémunération sous forme d'actions). Dans les chiffres susmentionnés, la rémunération versée aux cadres dirigeants recrutés sur la base d'un contrat de prestation de services est comprise dans les salaires des autres membres de l'équipe de direction. Le nombre de cadres de direction inclus dans la définition de l'équipe de direction a été limité ces dernières années afin de répondre à la nouvelle stratégie de la Société.

Les primes en espèces octroyées à certains membres de l'équipe de direction en 2011 (outre les primes sous forme d'options d'achat d'actions mentionnées dans ce rapport) se décomposent comme suit (hors charges patronales) :

▪ Directeur Général	82 000 EUR
▪ VP chargé des questions juridiques	27 000 EUR
▪ VP chargé des opérations commerciales	54 000 EUR

Les primes perçues en 2011 par les membres de l'équipe de direction susmentionnés ont principalement été accordées sur la base des objectifs suivants :

- Respect du budget annuel approuvé par le conseil d'administration, axé sur la gestion des flux de trésorerie
- Valeur de l'action mesurée en fonction d'un indice sectoriel pertinent
- Satisfaction d'objectifs opérationnels mesurables, tel l'établissement d'un laboratoire homologué CLIA aux États-Unis

Aucun warrant ni autre droit détenu par un cadre de direction n'a été exercé ou n'est arrivé à expiration durant l'année 2011.

La Société n'a pas dérogé à sa politique de rémunération des cadres de direction durant l'année 2011.

Émission de warrants en 2012

Sur la base d'une décision prise par le conseil d'administration le 7 décembre 2011, la Société s'est engagée à émettre de nouveaux warrants destinés à certains cadres de direction en 2012, dans le cadre des primes de 2011.

Bénéficiaire	Warrants
Directeur Général	45 000
VP chargé des questions juridiques	25 000
VP chargé des opérations commerciales	30 000

Une fois créés et émis, ces warrants présenteront très probablement les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice basé sur la moyenne des prix du marché calculée sur les 30 jours précédant la création (un warrant donnera à son détenteur le droit d'acquérir une action).
- Période d'acquisition : méthode linéaire sur une base trimestrielle durant 4 ans (aucune possibilité d'acquisition si le bénéficiaire n'a pas au moins un an d'ancienneté dans la Société ou au service de cette dernière), mais la période d'acquisition peut débuter à une date antérieure à la date de création et d'émission de warrants.
- Période d'exercice : les warrants ne peuvent être exercés avant le troisième anniversaire de leur date de création.
- Durée des warrants : 10 ans

Dispositions particulières de la relation contractuelle des cadres de direction

Les accords contractuels des cadres de direction précèdent l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise dans les sociétés publiques et cotées et sont conformes au droit du travail.

Plus spécifiquement:

- Le contrat du Docteur Jan Groen prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier aura droit à une indemnité de départ correspondant à trois (3) mois de rémunération brute pour toute période entamée de cinq (5) années de service au sein de la Société. Le montant minimal de cette indemnité de départ ne peut toutefois être inférieur à neuf (9) mois de rémunération brute. Cet accord a été conclu le 3 avril 2010, soit avant l'entrée en vigueur de la loi du 6 avril 2010 sur la gouvernance d'entreprise dans les sociétés publiques et cotées.
- Le contrat de M. Joseph Sollee prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier a droit à une indemnité de départ correspondant à quatre (4) mois de rémunération brute et avantages. Cette période est étendue à six (6) mois en cas de changement de contrôle.
- Le contrat de M. Christopher Thibodeau prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'une faute grave, ce dernier a droit à une indemnité de départ correspondant à trois (3) mois de rémunération brute et avantages.
- Le contrat de services avec Decofi SPRL (représentée par Philip Devine (directeur financier)) prévoit que, en cas de résiliation du contrat pour une raison autre qu'un manquement grave aux obligations contractuelles, Decofi SPRL a droit à une indemnité équivalent à dix (10) mois de rémunération au tarif mensuel applicable à cette période.

Les contrats conclus avec les cadres de direction et l'administrateur exécutif ne comportent aucune clause correspondant aux dispositions visées à l'article 96, § 3, al. 2, 11° du Code belge de sociétés. Les contrats de travail ou de services conclus avec les administrateurs exécutifs/cadres de direction ne comportent aucune clause stipulant que la partie variable de la rémunération basée sur des informations financières erronées sera récupérée par la Société.

Rémunération sous forme d'actions octroyée aux administrateurs et cadres de direction en 2011

La rémunération sous forme d'actions ci-dessous a été octroyée aux administrateurs et cadres de direction de MDxHealth en 2011 :

- Les administrateurs non exécutifs n'ont pas reçu de nouveaux warrants.
- Le Docteur Jan Groen, directeur général et administrateur exécutif, a reçu 30.000 nouveaux warrants.
- Les trois autres membres de l'équipe de direction ont reçu un montant total of 115.000 nouveaux warrants.

Les warrants, accordés par décision du conseil d'administration le 27 mai 2011, présentent les caractéristiques suivantes :

- Prix d'exercice de 1,71 EUR (une option donne droit à l'achat d'une action)

- Acquisition sur quatre ans selon la méthode linéaire pour l'ensemble des bénéficiaires, à l'exception du directeur général, pour qui les warrants sont acquis immédiatement
- Durée des options : 10 ans

La Société n'a pas matériellement dérogé à sa politique de rémunération durant l'exercice fiscal rapporté.

1.1.13. Interventions exceptionnelles ou exécution d'instructions spéciales par le commissaire (article 134 du Code belge des sociétés)

Au cours de l'exercice écoulé, en plus de ses activités habituelles, le commissaire est intervenu pour le compte de la Société essentiellement pour produire des rapports spéciaux afférents aux plans d'octroi de warrants et à la certification des rapports de subsides et prendre part aux séances du comité d'audit et à des projets spécifiques. Ces interventions supplémentaires ont représenté un montant total de 36 000 EUR.

1.1.14. Indépendance et compétences d'un membre du comité d'audit

Les règles imposées aux sociétés cotées stipulent que le comité d'audit doit être composé d'au moins un administrateur indépendant disposant des compétences nécessaires en audit et comptabilité, ce qui est, et a toujours été, le cas du comité d'audit de MDxHealth.

- Mme Hilde Windels, qui a occupé la fonction de présidente du comité d'audit jusqu'en août 2011, a satisfait aux critères d'indépendance :
 - Elle a exercé son premier mandat au conseil d'administration de MDxHealth et n'a jamais exercé de fonction de direction dans la Société.
 - Elle ne détenait aucune action de la Société et était exclusivement bénéficiaire de quelques warrants émis par cette dernière, comme indiqué à la section 3.3 du registration document.
 - Elle satisfaisait aux autres critères d'indépendance répertoriés à la section 3.1.3 du registration document.
- Mme Hilde Windels a satisfait aux critères de compétence nécessaires en audit et comptabilité :
 - Elle a été directrice financière de Devgen NV, une société cotée en bourse dont elle a géré l'introduction en bourse et les rapports financiers.
 - Elle a été directrice financière de deux sociétés privées du secteur des soins de santé.
 - Elle a été banquière commerciale.
 - Elle est titulaire d'un diplôme en économie.
- Mme Ruth Devenyns, qui a occupé la fonction de présidente du comité d'audit après août 2011, a répondu aux critères d'indépendance :
 - Elle exerce son premier mandat au conseil d'administration de MDxHealth et n'a jamais exercé de fonction de direction dans la Société.
 - Elle ne détient aucune action de la Société et n'est bénéficiaire d'aucuns warrants émis par cette dernière, comme indiqué à la section 3.3 du registration document.
 - Elle satisfait aux autres critères d'indépendance répertoriés à la section 3.1.3 du registration document.
- Mme Ruth Devenyns satisfait aux critères de compétence nécessaires en audit et comptabilité :
 - Elle a travaillé dans le secteur du capital-risque.

1.1.15. Conflits d'intérêts (article 523 du Code belge des sociétés)

Conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés, le conseil d'administration a fait clairement et systématiquement état de tout intérêt patrimonial susceptible de s'opposer aux intérêts de la Société. Les conflits d'intérêts suivants ont été signalés en 2011.

- Minutes de la réunion du conseil d'administration du 4 avril 2011 (concernant l'assistance fournie par certaines banques quant au placement privé de nouvelles actions auprès d'investisseurs institutionnels)

Avant les délibérations, ING Belgium NV/SA a informé les autres membres du conseil d'administration de l'existence potentielle d'un intérêt de nature patrimoniale entrant en conflit avec les intérêts de la Société concernant l'émission proposée de nouvelles actions.

ING Belgium NV/SA a expliqué ce conflit comme suit.

ING Belgium NV/SA est à la fois administrateur de la Société et partie prenante aux termes de la convention de prise ferme. ING Belgium NV/SA fait donc partie du consortium de banques appelées à organiser le placement privé (décrit ci-dessous), à prendre contact avec les investisseurs potentiels et à placer les nouvelles actions auprès des divers investisseurs sélectionnés. À ce titre, ING Belgium NV/SA recevra [une rémunération consistant en une rétribution fixe et une commission dépendant des résultats de la transaction (« commission de réalisation »)]. De ce fait, ING Belgium NV/SA est directement concernée par la transaction et sa réussite.

Considérant par conséquent qu'ING Belgium NV/SA a, par rapport aux engagements stipulés dans la convention de prise ferme mentionnée à l'ordre du jour et le placement des actions en question, un intérêt patrimonial susceptible de s'écarter des intérêts de la Société, l'administrateur concerné souhaite, au cas d'espèce – et pour autant que cela s'impose – que l'article 523 du Code belge des sociétés soit appliqué.

Les conséquences financières précises de ce conflit d'intérêts potentiel sont équivalentes au montant total susceptible d'être perçu par ING Belgium NV/SA en vertu de la convention de prise ferme annoncée au point 4 de l'ordre du jour.

L'administrateur concerné transmettra la déclaration susvisée au commissaire-réviseur de la Société.

Pour les motifs exposés, ING Belgium NV/SA quitte la réunion et, considérant que les autres administrateurs présents ou représentés constituent un quorum suffisant pour délibérer valablement, laisse les autres administrateurs délibérer et résoudre les questions mentionnées à l'ordre du jour, en vertu de l'article 523 du Code belge des sociétés.

- Minutes de la réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2011

En prévision des discussions concernant les matières du comité de nomination et de rémunération, tous les participants n'exerçant pas de mandat d'administrateur ont été priés de quitter la réunion et se sont excusés.

De plus, avant toute délibération sur ce thème, le Docteur Jan Groen, administrateur de la Société, a fait la déclaration suivante devant le conseil d'administration, conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés. Le Docteur Jan Groen a informé les participants à la réunion du fait qu'il détenait un intérêt financier en conflit avec la décision envisagée par le conseil d'administration d'approuver les minutes du comité de nomination et de rémunération du 6 décembre 2011, étant donné que lesdites minutes contenaient notamment l'approbation de la détermination de la prime accordée au Docteur Jan Groen et de l'octroi d'options d'achat d'actions de la Société à ce dernier.

Le Docteur Jan Groen a indiqué qu'il informerait également le commissaire-réviseur de la Société du conflit mentionné, conformément à l'article 523 du Code belge des sociétés.

Le conseil d'administration a pris note de cette déclaration avant de commencer à délibérer sur les matières du comité.

À la demande du président du conseil, M. Myslinski a présenté un aperçu du rapport de rémunération du conseil élaboré par le comité de nomination et de rémunération et des conclusions et des recommandations de la réunion du comité de nomination et de rémunération organisée le 6 décembre 2011. Cette présentation a donné lieu à des questions et à une discussion approfondie.

Au terme d'une discussion et de délibérations, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les recommandations de la réunion du comité de nomination et de rémunération organisée le 6 décembre 2011 et a chargé l'équipe de direction de collaborer avec des conseillers externes en vue de la préparation d'un plan d'intéressement à base d'actions ad hoc et de la mise en œuvre des recommandations, y compris l'élaboration des rapports et de la documentation adéquats à soumettre pour examen et approbation aux organes de régulation requis ainsi qu'au conseil et aux actionnaires.

1.1.16. Informations communiquées dans le cadre de la directive afférente aux OPA

Structure du capital social

Fin 2011, le capital émis par MDxHealth SA s'élevait à 14 854 527,86 EUR, représentés par 18 622 327 actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions comportent les mêmes droits et obligations et ouvrent donc droit à l'identique aux profits de MDxHealth SA.

MDxHealth SA ne détient aucune des actions émises et en circulation de MDxHealth SA.

Les actionnaires détenant plus de 3 % des actions en circulation de la Société et qui se font connaître de la Société et de la FSMA sont indiqués dans la section 4.8 du document d'inscription de 2011, ainsi que sur le site Internet de la Société : www.mdxhealth.com/investors/shareholder-information.

Restrictions afférentes à la cession de titres

En matière de cession de titres, les statuts de la Société n'imposent aucune restriction supplémentaire par rapport aux dispositions du Code belge des sociétés.

Détenteurs de titres assortis de droits de contrôle spécial

La Société n'a accordé aucun droit de contrôle spécial aux détenteurs de ses titres.

Mécanisme de contrôle des plans d'intéressement en actions à l'intention du personnel

Hormis les plans d'options d'achat d'actions présentés ailleurs dans le présent document, le personnel ne bénéficie d'aucun autre plan d'intéressement en actions ni dispositif similaire.

Restrictions afférentes à l'exercice du droit de vote

Chaque actionnaire de MDxHealth SA a droit à une voix par action. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions (actions ordinaires). Les droits de vote peuvent être suspendus, notamment, pour des actions :

- qui n'ont pas été entièrement libérées, nonobstant la demande en ce sens du conseil d'administration de la Société ;
- sur lesquelles plusieurs personnes ont des droits, sauf si un représentant unique est désigné pour exercer le droit de vote ;
- qui donnent à leur porteur des droits de vote supérieurs au seuil de 3 %, 5 % ou de tout multiple de 5 % du nombre total des droits de vote attachés aux instruments financiers de la Société en circulation à la date de l'assemblée générale des actionnaires correspondante, sauf si l'actionnaire en question a signifié à la Société et à la FSMA, au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale des actionnaires pendant laquelle il souhaite voter, le fait que sa participation dépasse le seuil susvisé ;
- dont le droit de vote a été suspendu par un tribunal compétent ou par la FSMA.

Pactes d'actionnaires portés à la connaissance de la Société et susceptibles d'entraîner des restrictions en matière de cession de titres et/ou d'exercice du droit de vote

Aucun pacte d'actionnaires n'a été déclaré, et à la connaissance de la Société il n'en existe aucun.

Règles applicables à la désignation et au remplacement d'administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts

En application des statuts de la Société, le conseil d'administration doit comprendre au moins trois administrateurs. La charte de gouvernance d'entreprise, quant à elle, impose que – dans la mesure du possible – le conseil d'administration comprenne au moins cinq administrateurs, dont au moins trois administrateurs indépendants ; ladite charte impose également – toujours dans la mesure du possible – que la moitié au moins des administrateurs n'interviennent pas dans la gestion de la Société. Les administrateurs de la Société sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires. Toutefois, conformément au Code belge des sociétés, en cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour cause de décès ou de démission, les administrateurs restants ont le droit de nommer provisoirement un nouvel administrateur pour pourvoir à ce remplacement, et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires suivant ladite vacance. Le nouvel administrateur achève le mandat de l'administrateur dont le mandat est devenu vacant. La charte de gouvernance d'entreprise prévoit que les administrateurs peuvent être désignés pour un mandat (renouvelable) de quatre ans au maximum. À la date de rédaction du présent document, le conseil d'administration est composé de sept membres, dont trois administrateurs indépendants.

La Société n'a connaissance d'aucun actionnaire ayant une influence significative sur la nomination des administrateurs ou sur une quelconque décision susceptible d'entraîner un avantage direct ou indirect pour l'actionnaire en question.

Pour que les statuts puissent être modifiés, il faut – sauf s'il s'agit de modifier l'objet social – qu'au moins 50 % du capital social de la Société soient présents ou représentés et que la modification soit avalisée par au moins 75 % des

voix exprimées. Toute modification de l'objet social de la Société requiert l'aval d'au moins 80 % des voix exprimées à l'assemblée générale des actionnaires, cette dernière ne pouvant en principe entériner ladite résolution que si au moins 50 % du capital social de la Société et au moins 50 % des certificats de participation bénéficiaire éventuels sont présents ou représentés. Si le quorum requis n'est pas présent ou représenté lors de la première assemblée, une nouvelle convocation doit être adressée en vue d'une seconde assemblée. La seconde assemblée générale des actionnaires peut délibérer et décider valablement, indépendamment du nombre d'actions présentes ou représentées.

Pouvoirs des administrateurs, en particulier pouvoir d'émettre de nouvelles actions ou d'en racheter

Le conseil d'administration de MDxHealth SA dispose de larges pouvoirs pour gérer et représenter la Société, dans les limites fixées par la législation en vigueur ou les statuts de la Société.

En vertu de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 février 2011, le conseil d'administration a été expressément autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant de 10 517 661,90 EUR (« capital autorisé ») sous réserve de certaines limitations et conditions décrites ci-dessous. Le conseil d'administration peut exercer ce pouvoir durant une période comprise entre la date de publication de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires aux annexes du Moniteur belge et la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires prévue en 2012 en vue de l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice fiscal prenant fin le 31 décembre 2011. Cette autorisation peut être renouvelée conformément aux dispositions légales pertinentes.

Les augmentations de capital qui peuvent être décidées en vertu de cette autorisation sont réalisables selon des modalités à déterminer par le conseil d'administration, y compris via des apports en espèces ou en nature dans les limites autorisées par le Code belge des sociétés, via la conversion de réserves en primes d'émission, avec ou sans émission de nouvelles actions, assorties ou non d'un droit de vote, via l'émission d'obligations convertibles, subordonnées ou non, via l'émission de warrants ou d'obligations auxquelles des warrants ou d'autres valeurs tangibles sont associés, et/ou via l'émission d'autres titres tels que des actions dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions.

Dans le contexte de l'utilisation de ses pouvoirs dans les limites du capital autorisé, le conseil d'administration peut limiter ou annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans l'intérêt de la Société, sous réserve des limitations et conformément aux conditions stipulées par le Code belge des sociétés. Cette limitation ou annulation peut également se faire dans l'intérêt des salariés de la Société et de ses filiales et, dans la mesure permise par la loi, dans l'intérêt d'une ou de plusieurs personnes spécifiques qui ne sont pas des salariés de la Société ou de ses filiales.

Le pouvoir accordé au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital est soumis aux restrictions et conditions suivantes :

- a) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social dans le but ou par les moyens qu'il juge appropriés ou nécessaires, à condition que le montant total des fonds levés (constitués de l'apport en capital et de la prime d'émission) ne dépasse pas 18 millions d'euros.
- b) Une fois que le conseil d'administration a augmenté le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence du montant maximal stipulé ci-dessus, il ne peut, dans la mesure du possible, procéder à une augmentation supplémentaire du capital social en une ou plusieurs fois au-delà de ce montant maximal initial qu'à condition qu'une telle augmentation soit approuvée par au moins deux tiers de ses membres et qu'elle se déroule dans le cadre de l'une des transactions ci-après : (i) l'émission dans le cadre de plans de rémunération ou d'intéressement basés sur des actions – tels des plans d'options d'achat d'actions, des plans d'achat d'actions ou d'autres plans – au profit d'administrateurs, de membres de la direction et du personnel de la Société ou de ses filiales ou (ii) l'émission d'instruments financiers en contrepartie d'acquisition d'actions, d'éléments d'actif et de passif, ou d'une combinaison d'actions, d'actif et de dettes de sociétés, d'entreprises et d'associations ou (iii) l'émission d'instruments financiers en contrepartie de l'acquisition de licences ou de droits de propriété intellectuelle – qu'ils soient enregistrés ou non, ou qu'il s'agisse de demandes d'enregistrement – tels des brevets, des droits à redevance, des droits sur des bases de données, des études, du savoir-faire ou des secrets industriels ou (iv) l'émission d'instruments financiers en contrepartie de la conclusion d'un partenariat ou d'autres relations d'affaires.

En vertu de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 février 2011, le conseil d'administration a été expressément autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à la suite d'une notification par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances l'informant d'une OPA sur les instruments financiers de la Société, via des apports en espèces sans annulation ou limitation des droits de souscription préférentiels des actionnaires (y compris au bénéfice d'une ou de plusieurs personnes spécifiques qui ne sont pas des salariés de la Société) ou via des contributions en nature, avec émission d'actions, de warrants ou d'obligations

convertibles, sous réserve des termes et conditions stipulés dans le Code belge des sociétés. Le conseil d'administration est autorisé à exercer ce pouvoir durant une période égale à la période mentionnée supra.

À la date de rédaction du présent document, le conseil d'administration a utilisé les pouvoirs (renouvelés) décrits ci-dessus dans les limites du capital autorisé, comme suit :

- Le 8 avril 2011, le conseil d'administration a utilisé le capital autorisé pour un placement privé de 5 436 713 nouvelles actions auprès d'investisseurs Institutionnels au prix de 1,50 EUR par action. Cette opération a entraîné une réduction de 4 336 865,96 EUR du capital autorisé disponible.
- Le 27 mai 2011, le conseil d'administration a utilisé le capital autorisé pour accorder 225 000 warrants (options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) au personnel et aux consultants de la Société.
- Le 15 mars 2012, le conseil d'administration a utilisé le capital autorisé pour accorder 195.000 warrants (options d'achat d'actions au bénéfice de membres du personnel) au personnel et aux consultants de la Société.

Accords majeurs qui prennent effet, sont modifiés ou deviennent caducs en cas de modification de l'actionariat de contrôle à la suite d'une OPA

Les conditions applicables aux warrants émis par MDxHealth stipulent que les warrants dont les droits n'ont pas encore été acquis peuvent être exercés en cas de changement de contrôle de la Société. Par ailleurs, des accords majeurs conclus avec EXACT Sciences comportent des clauses applicables en cas de changement de contrôle.

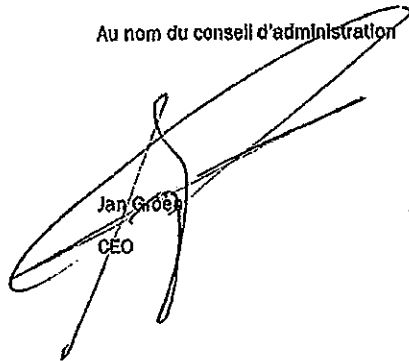
Accords conclus avec des administrateurs ou des salariés et prévoyant une indemnité au cas où ils démissionneraient ou seraient licenciés sans motif valable, ou bien s'il était mis un terme à leur contrat de travail après une OPA

En vertu des termes d'accords individuels conclus entre la Société et certains membres du comité de direction, une indemnité de départ pouvant aller jusqu'à 12 mois est prévue au cas où il serait mis un terme à leur contrat à la suite d'un changement de contrôle de la Société.

Une fois que l'assemblée des actionnaires aura délibéré et se sera prononcée sur les comptes annuels, elle sera invitée à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur quitus de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Fait le 14 mars 2012

Au nom du conseil d'administration


Jan Groëbe
CEO

Rudi Mariën
Administrateur





Tel.: +32 (0)2 778 01 00
Fax: +32 (0)2 771 56 56
www.bdo.be

The Corporate Village
Da Vincilaan 9 - Box E.6
Elsinore Building
B-1935 Zaventem

MDxHealth SA

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale
des actionnaires
sur les comptes annuels pour l'exercice
clos le 31 décembre 2011**

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de la société MDxHealth SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de MDxHealth SA pour l'exercice 2011 clos le 31 décembre 2011, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 18.804.543 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 6.776.312 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- En application de l'article 523 du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu depuis votre dernière assemblée générale ordinaire :

Réunion du conseil d'administration du 4 avril 2011

Le conseil d'administration a été amené à analyser la convention de souscription dans laquelle ING Belgium NV/SA est partie prenante. La procédure décrite à l'article 523 du Code des Sociétés a été appliquée pour la décision relative à la rémunération potentielle pour les services de la banque. Les conséquences patrimoniales de cette décision ont été décrites dans l'annexe 2 du procès-verbal du conseil d'administration.



Réunion du conseil d'administration du 7 décembre 2011

Le conseil d'administration a approuvé les décisions du comité de nomination et de rémunération tenu le 6 décembre 2011. La procédure décrite à l'article 523 du Code des Sociétés a été appliquée pour la décision relative à la rémunération de Mr Groen. Les conséquences patrimoniales de cette décision sont décrites au point 1.1.12 du rapport de gestion.

Zaventem, le 25 avril 2012

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représentée par Bert Kegels